

Charte de l'étude libre

Introduction :

L'étude libre se déroule quatre fois par semaine : les lundi, mardi, jeudi et vendredi soirs de 16h45 à 17h30.

L'organisation :

A 16h40, les enfants sont invités à se présenter auprès des personnels d'encadrement et à rejoindre une classe où la personne responsable suggère à chaque enfant de faire ses devoirs et leçons demandées par son enseignant.

La personne responsable pourra être accompagnée d'un ou de plusieurs bénévoles, pour qui la Mairie a préalablement mis en place une convention et les vérifications nécessaires. Ces bénévoles pourront aider les enfants dans la réalisation de leurs devoirs.

Les enfants doivent avoir leur matériel pour faire leurs devoirs. Si l'enfant a terminé ses devoirs avant la fin du créneau, il devra avoir vers lui un livre et rester calme jusqu'à la fin de l'activité.

En cas d'absence du personnel encadrant l'étude libre, l'enfant est confié à l'équipe de surveillance de la garderie du soir.

Pour ne pas perturber le bon déroulement du temps d'étude libre, il est demandé aux parents d'attendre la fin des trois quart d'heure pour récupérer leur(s) enfant(s).

Tarif :

Le tarif de l'étude libre est compris dans celui de la garderie, ce service n'entraîne aucun surcoût.

Missions :

L'étude libre permet de donner la possibilité à l'enfant d'apprendre ses leçons et faire ses devoirs dans **un cadre propice (calme, studieux, encadré)** et permettant de l'accompagner.

Le service proposé est **une étude libre** et non pas un service de soutien scolaire. Les enfants doivent y venir avec la volonté de faire leurs devoirs.

Tout manquement au respect du bon déroulement de l'étude libre pourra entraîner des sanctions. Un comportement perturbateur entraînera une reconduite immédiate de l'enfant vers les jeux libres.

Ce service est non obligatoire et ouvert à tous.

Il n'y a pas **d'obligation de résultat** : la ville de Châteaubourg et les encadrants ne peuvent être tenus pour responsables si les enfants n'ont pas terminé leurs devoirs ou plus globalement s'il n'y a pas d'amélioration des résultats scolaires. Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.

L'admission de l'enfant à l'étude libre entraîne l'acceptation par la famille de l'ensemble des dispositions de la présente charte.